

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La proposition faite par MM. Béhic et Drouyn-de-Lhuys, d'instituer en Orient une commission sanitaire internationale, n'a pas été accueillie par le gouvernement anglais avec la même défiance que par la presse britannique, qui continue à représenter cette généreuse initiative comme un nouvel empiétement de la politique française dans les affaires d'Orient, et rattache, on ne sait comment, cette mesure au percement de l'isthme de Suez.

Loin de partager ces préventions ridicules, le cabinet de Saint-James se montrerait, nous dit-on, très-favorable au projet français et se proposerait de répondre officiellement dans ce sens à la communication qui lui en a été faite.

On écrit de Londres que la réunion du parlement, d'abord fixée au 23 novembre, sera prorogée au mois de janvier. L'ordonnance royale paraîtra dès que le cabinet aura décidé le jour de la convocation.

On cite de nouvelles arrestations d'Irlandais faites dans toutes les classes, à Dublin, Kork, Clonmel et Tuam.

Mais ce qui donnerait à la conjuration des Fenians une toute autre portée, c'est qu'un différend parait s'élever entre les Etats-Unis et l'Angleterre. M. Seward, dit le *Morning Post*, a adressé à la Grande-Bretagne une demande d'indemnité pour les dévastations qui ont été commises par les corsaires confédérés.

Mais, ajoute la feuille anglaise, le gouvernement britannique déclinera toute responsabilité et repoussera la demande de M. Seward, comme contraire à la dignité de la nation.

Le *Golos*, journal de Saint-Petersbourg, appelle la convention de Gastein « un acte d'iniquité révoltante. » Quel nom donnera-t-il donc aux actes de la Russie, en Pologne, au Caucase et partout ?

Son assertion n'en est pas moins vraie en elle-même, et le *Times* répète aujourd'hui que toute cette affaire des duchés « est odieuse et profondément empreinte d'égoïsme », qu'elle constitue « une monstrueuse iniquité, une spoliation ignoblement tentée... »

Le cabinet de Berlin répond à sa manière ; il renforce son armée, pousse avec une activité prodigieuse ses armements maritimes, et réorganise son artillerie. Le canon serait-il aussi « la suprême raison » de la Prusse ?

Pendant ce temps les journaux de Vienne annoncent tranquillement que, d'après les nouvelles arrivées des comitats hongrois, une majorité prépondérante parait acquise aux hommes qui veulent une transaction basée sur les principes représentés par le gouvernement. De son côté, le nouveau ministre du commerce en Autriche déclare qu'il faut « que le commerce soit libre, que le travail obtienne une meilleure rémunération, et que toutes les difficultés qui arrêtent le libre développement des intérêts matériels soient écartées. »

On assure que l'évacuation de Rome sera accompagnée d'un manifeste de l'Empereur,

assurant au monde que la paix n'en sera pas troublée.

On écrit de Rome à la date du 11 octobre : Hier, dix gendarmes faisant partie d'un détachement de troupes pontificales ont eu une rencontre, près de Sgurgela, avec une bande de brigands. Un prisonnier pour lequel ces brigands demandaient une rançon de 12,000 écus, a été délivré par les troupes pontificales sans rien payer.

Le *Journal de Rome* dit que la France et le Pays ont cherché à insinuer que le gouvernement de Victor-Emmanuel avait depuis quelque temps donné des preuves évidentes d'un profond changement, que les menaces d'agression s'étaient changées en promesses de protection et de respect, et que cette transformation devait être attribuée à la complète diversité des principes professés par les ministres actuels de Florence.

Le *Journal de Rome* fait observer que ces assertions ne répondent pas aux faits. Il assure que de fréquentes violations du territoire pontifical par les troupes régulières et par les gardes nationaux d'Italie ont encore lieu en présence de l'armée française.

Il ajoute que les assertions de la France et du Pays ne répondent pas davantage aux principes qui continuent d'inspirer le gouvernement italien, puisque ce gouvernement n'a pas cessé de persécuter l'Eglise et de fermer les séminaires épiscopaux, etc. L'organe officiel conclut ainsi :

« Ne saurait être l'ami du pape celui qui se montre l'ennemi ardent des grandes institu-

tions catholiques, qui sont respectées même par les peuples infidèles et dissidents. »

Nous voyons, par une lettre de Rome, que l'embarquement à Civita-Vecchia des premiers détachements de l'armée d'occupation, n'aura lieu que vers les premiers jours de décembre. Notre correspondant ajoute qu'on est fort peu ému, dans l'entourage pontifical, de cet incident qui fait tant de bruit en deçà des Alpes. C'est le premier régiment de ligne indigène qui remplace, sur la frontière napolitaine, les compagnies françaises rentrées à Rome.

Le général Trochu fait démentir un bruit qui a couru et d'après lequel il serait prêt à quitter son commandement pour aller prendre celui des troupes pontificales.

On lit dans une correspondance du *Phare de la Loire* :

Le *Journal des Débats*, du 10 octobre annonce que le comte Walewski doit partir prochainement pour Florence avec une mission politique.

Si cette nouvelle est exacte, elle donne à penser que le gouvernement français va employer ses bons offices pour que le retour de nos troupes ne soit suivi d'aucun conflit entre le Saint-Siège et le gouvernement italien. Peut-être même s'agit-il de quelque chose de plus et va-t-on essayer de renouer les négociations que M. Vegezzi n'a pu mener à bonne fin.

Ce n'est là qu'une supposition, mais, à coup sûr, elle rentre dans l'ordre des choses probables.

UN PHILOSOPHE (1789-1794).

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« Voulez-vous, reprit le vieillard, exercer votre courage d'une manière utile ? Emmenez l'abbé, cachez-le pendant une semaine ; il est fort et alerte, lui, peut-être parviendra-t-il à se soustraire aux recherches. »

« Mon oncle ! mon oncle ! s'écria le jeune prêtre, vous me faites bien injure en supposant que je pourrais me séparer de vous. Toute ma reconnaissance est acquise à mademoiselle, mais ma place sera toujours à vos côtés dans la fuite, dans la prison ou sur l'échafaud. »

« Eh bien ! dit Charlotte d'un air de froide résolution, j'attendrai ici ce qu'il adviendra. Il ne sera pas dit que M. de Méral a tout sacrifié à ce qu'il réputait être son devoir, et que sa fille n'a rien su faire pour ce qu'elle sentait être le sien. »

« Allons, chère mademoiselle, reprit le curé, ne vous obstinez point... »

« J'entends un bruit singulier dans la rue, interrompit l'abbé. »

« C'est une patrouille, dit tranquillement Charlotte ; la garde nationale aura été prévenue. Je pensais bien que cela ne tarderait pas, vous aviez mis enseigne. »

« Ils viennent de ce côté, reprit l'abbé. »

« Partez ! partez, mon enfant, s'écria le vieillard, descendez l'escalier, prenez la porte qui donne dans la cour, de là entrez dans la sacristie, puis dans l'église, les portes ne sont peut-être pas fermées, vous pourrez gagner la rue. »

« Non, dit la jeune fille, on me trouvera ici. »

« Partez, Charlotte, au nom du ciel, obéissez-moi ! Je vous le jure, si ce n'est pas à nous qu'on en veut, s'il me reste une heure de liberté, je vous suivrai partout où vous voudrez me conduire ; mais, partez, je vous en supplie. »

« Halte ! cria une voix au dehors. Que personne ne bouge ! Je vais grimper là-haut ; si les oiseaux y sont, je vous appellerai. »
Quelques secondes après, un homme armé, et portant sur son uniforme incomplet les galons de

sergent, pénétra dans la chambre où les deux prêtres redoublaient d'instances pour déterminer Charlotte à se cacher derrière le paravent.

« Monsieur, nous voici à vos ordres, se hâta de dire le curé ; cette jeune personne est ici par hasard, et... »

« Chut ! chut ! interrompit l'homme armé. »

« Mais c'est vous, Leguilleux ! Ah ! Dieu soit béni ! »

« Chut ! donc, les autres vont entendre. »

« Leguilleux, reprit le curé, vous allez laisser partir mademoiselle de Méral, n'est-ce pas ? »

« Il ne s'agit pas de ça ; voyons, éteignez-moi cette chandelle de malheur, et filez vite sans dire un mot ; passez par l'église, mon chantier est ouvert. »

« Merci, Leguilleux, nous avons un gîte ailleurs. »

« Eh bien ! en route ! et pas de bruit. »

La lumière éteinte, Leguilleux se mit à battre violemment les portes pendant que Charlotte, suivie des deux prêtres, descendait l'escalier et prenait la route indiquée. Au bout de trois minutes ils étaient dans la rue.

Le temps s'était un peu rasséréiné ; la marche des trois fugitifs ne rencontrait plus les obstacles contre

lesquels Charlotte avait dû lutter deux heures plus tôt ; cependant ils n'échangeaient pas une parole. Comme il arrive d'ordinaire après les vives émotions, leur esprit demeurait dans une sorte de saisissement. D'ailleurs, une fois vaincu par la généreuse opiniâtreté de Charlotte, le bon curé ne songeait plus qu'à lui obéir avec la docilité d'un enfant. A l'entrée de la maison de M. de Méral, Flottard, en faction suivant la consigne, ouvrit doucement la porte, la referma de même ; puis, tenant à la main une lanterne sourde, il guida vers le fond du jardin les hôtes de sa mattresse. Celle-ci, après avoir salué silencieusement, regagna sa chambre où le sommeil vint réparer ses forces un peu abattues, ce dont elle n'avait, du reste, pas le moindre souci.

IV.

Le lendemain, les perquisitions annoncées commencèrent à huit heures du matin. Pour empêcher que, sous couleur du bien public, on ne se permit des vexations inutiles, M. de Méral avait chargé la commission nommée la veille de désigner par avance les maisons qui seraient l'objet de la mesure. Choleau demandait qu'on fouillât toute la ville, et, cette fois, il avait raison, il supposé qu'on voudrait

